

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 528

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 11 SEXIES A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer l'article 11 *sexies* A qui étend l'obligation déclarative prévue pour les locaux d'habitation aux locaux professionnels.

Les exploitants de locaux professionnels sont déjà tenus de déclarer annuellement leurs loyers à l'administration (article 1498 *bis* du CGI), à peine d'amende fiscale.